

Retour de bâton...

Christian Charrière-Bournazel a été le bâtonnier de l'Ordre des avocats de Paris (2008-2009).

Y a-t-il une vie après le bâtonnat ?

Naturellement ! Je dirais même que le bâtonnat ne constitue qu'un épisode de la vie. Elle ne commence ni ne s'achève avec lui. Avocat j'étais, avocat je suis, avocat je demeure. Je ne puis m'empêcher de citer le joli mot de notre éminente consœur Christine Lagarde : « *Avocat un jour, avocat toujours !* ». Je redécouvre le bonheur d'être avocat à temps plein !

Deux années, est-ce suffisant pour laisser son empreinte ?

J'ai moins cherché à laisser une empreinte qu'à poser des actes concrets : prêts offerts à tous les élèves de l'Ecole du Barreau ou aux tout récents titulaires du CAPA sans avoir à fournir de caution ; la « chance-maternité » ; la création d'une pépinière où peuvent être domiciliés les jeunes avocats qui n'ont pas encore de collaboration et ceux qu'affecte un accident de vie ; gratuité de la formation continue ; ouverture de la profession à des champs d'activité nouveaux, sans concession aux règles déontologiques ; partenariat avec les commerçants et les artisans sous l'égide de la Chambre de métiers et de l'artisanat de Paris pour une assistance de proximité, etc. Enfin, j'ai tenu à entrer au Conseil national des barreaux pour promouvoir l'unité de la profession et j'ai fait en sorte que le bâtonnier de Paris et le président de la Conférence des bâtonniers en exercice en soient membres de droit à l'avenir.

Un ticket pour vous succéder..., ticket chic ou ticket choc ?

L'idée d'un bâtonnat dual est raisonnable. La tâche, en effet, est immense, s'agissant d'un barreau de 22000 avocats. Je l'avais moi-même caressée il y a une dizaine d'années au moment d'une campagne dont je m'étais retiré au bout de quelques mois.

Un conseil, un seul, à vos successeurs ?

Faire face !

Votre plus beau succès de bâtonnier ?

Avoir été entendu, au moins pour partie, à propos de la directive anti-blanchiment du 26 octobre 2005 qui transforme l'avocat en délateur de son client, à l'insu de celui-ci. La transposition française a pris ses distances à l'égard de la directive. J'ai

aussi la fierté d'avoir éveillé les consciences sur notre procédure de garde à vue, contraire aux principes dégagés par la Cour de Strasbourg. Les dizaines de lettres de parlementaires à qui j'avais écrit et qui m'ont répondu, ainsi que la proposition de loi rédigée par un groupe de sénateurs, témoignent de ce qu'un combat n'est jamais perdu.

Votre plus vif regret ?

N'avoir pu mettre en échec la loi sur la rétention de sûreté.

Votre plus belle rencontre ?

A titre individuel, ce sont des dizaines de rencontres émouvantes, joyeuses ou fécondes que je ne saurais évoquer ici. Mais c'est le président du Conseil constitutionnel que je veux particulièrement saluer pour la considération qu'il a manifestée à la profession d'avocat et son attention vigilante à l'égard des libertés fondamentales que nous avons mission de servir.

Vous avez connu, durant votre bâtonnat, deux gardes des Sceaux. Un adjectif pour chacune !

M^{me} Rachida Dati fut un soldat courageux en service commandé. Je salue la conversion qui la fait devenir avocat.

M^{me} Michèle Alliot-Marie, ministre d'expérience et éminente juriste, sera jugée au contenu de ses réformes.

Dans la galerie de portraits des bâtonniers du barreau de Paris, quel mot sous le vôtre ?

Christian Charrière-Bournazel, bâtonnier en 2008 et 2009.

Absence signalée dans la presse lors de la manifestation du 14 janvier dernier qui a réuni, pendant l'audience solennelle de rentrée de la Cour de cassation, 400 avocats, magistrats et fonctionnaires de justice.

Coup de fatigue ou place aux « jeunes » ?

Je n'ai pas l'habitude de fuir. Mais mes obligations au CNB et mon emploi du temps de ce jour ne m'ont permis d'assister ni à la rentrée, ni à la manifestation. Ma présence était moins importante que celle de mon successeur (V. l'entretien de Jean Castelain sur www.dalloz-etudiant.fr, Actualité, Focus sur...).

Pas de ruban rouge à la boutonnière...

Ingratitudo ou indépendance ?

Je pense au sonnet de Félix Arvers :

« *J'aurai fait jusqu'au bout mon chemin sur la terre* »

« *N'ayant rien demandé et n'ayant rien reçu...* ». Tout cela me paraît très subalterne : il est dangereux de faire dépendre un honneur d'un fil bleu ou rouge qui casse facilement. ■